

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le trois mai deux mille vingt-trois, s'est réuni en Mairie à Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PIERRE, Maire.

Etaient présents : PIERRE P, REPERANT E, RAOULT S, LUCAS R, LE COQ P, FERON M, LETORT N, HUGER D, BONNY V, TOQUET C, PANSART JF, OIZEL R, MEHEUT L, LE MOINE N, LE COQ O, LE GOAET C.

Absents : LOYER JY, LE FOL B, BLANCHARD S.

Pouvoirs : LOYER JY à PIERRE P, LE FOL B à LETORT N, BLANCHARD S à RAOULT S.

Secrétaire de séance : TOQUET C.

Egalement présente : JOSSELIN N.

Ordre du jour

I Travaux

- 1-1 Programme de voirie 2023 : attribution du marché
- 1-2 Cheminement doux route du cimetière
- 1-3 Aménagement d'un terrain de pétanque
- 1-4 Réhabilitation d'une partie du mur d'enceinte de la chapelle de Ste Anne du Houlin
- 1-5 Acquisition d'une tondeuse autoportée
- 1-6 Boulangerie : extension à l'arrière du bâtiment pour stockage

II Administration générale

- 2-1 Motion de soutien
- 2-2 Règlement local de publicité intercommunal
- 2-3 GAEC de Maugueraud à Le Foeil : extension élevage bovin et mise à jour plan d'épandage – avis sur le projet
- 2-4 Jury d'Assises 2024

III Questions diverses

Mr le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède au recensement des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire soumet le procès-verbal du 31 mars 2023 à l'adoption des élus. Sans observation, le procès-verbal est adopté.

Mr le Maire passe à l'examen des questions à l'ordre du jour.

I Travaux

1-1 Programme de voirie 2023 : attribution du marché (Délibération n°2023023)

a) Exposé

Par délibération du 6 mars 2023, le conseil municipal validait le programme de voirie pour l'année 2023 et autorisait le lancement de la consultation auprès des entreprises pour les travaux suivants :

.Renouvellement de la couche de roulement :

- Les Landelles (partie du CR n°167) : 46 ml
- Carfot : 40 ml
- La Touche (une partie du CR n°151) : 60 ml
- Les Noëllles (une partie du CR n°178) : 76 ml
- Impasse des Tourtelles (dans le prolongement de la VC n°70) : 30 ml
- 4 zones de trottoirs à enrober n°5 – 7 impasse des Ajoncs : 35 ml

.Création de trottoir borduré route des Noëllles : 45 ml

Quatre entreprises ont été consultées le 29 mars 2023. Deux entreprises ont répondu le 27 avril 2023.

La commission d'ouverture des plis réunie le 5 mai 2023 a analysé les offres et propose de retenir celle de l'entreprise Colas (Ploufragan) pour un montant de 41 999,50€ HT.

b) Discussion

Philippe Pierre informe l'assemblée du montant de la 2nde offre reçue (SPTP : 46 432€ HT). Il ajoute que l'entreprise Colas devrait intervenir avant fin juillet 2023.

Nicolas Letort demande s'il y aura une variation des prix sur l'enrobé.

Philippe Pierre répond que les prix sont à priori définitifs.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT l'offre de l'entreprise Colas (Ploufragan) pour un montant de 41 999,50€ HT pour le programme de voirie 2023,

AUTORISE Mr le Maire à signer le marché.

1-2 Cheminement doux route du cimetière (Délibération n°2023024)

a) Exposé

La commission voirie réunie le 5 mai 2023 propose de créer un cheminement doux route du cimetière afin de sécuriser les déplacements des usagers les plus vulnérables sur une section à proximité du bourg qui dessert des équipements publics et où les piétons sont nombreux. Ceci permettrait de compléter le maillage de liaisons douces entre les nouveaux aménagements réalisés route du Petit Moulin et rues de la Ville Martin et de la Coudre.

L'ADAC22 a réalisé l'esquisse et propose un programme sur 320 ml comme suit :

- Section 1 : création d'un cheminement en site propre sur 120 m dans l'espace enherbé à l'arrière des arbres avec mixité piéton/vélo,

- Section 2 : marquage du cheminement sur l'enrobé sur 120 m le long du cimetière, en retrait du stationnement,
- Section 3 : création d'un cheminement longitudinal de la voie avec busage du fossé sur 80 m.

Ce programme est estimé à 32 550€ HT.

b) Discussion

Philippe Pierre espère que cet estimatif sera respecté car l'ADAC22 avait sous-estimé le coût du programme voirie 2023.

Denis Huger craint que le marquage soit glissant (résine).

Philippe Pierre répond que le marquage sera un peu rugueux et ressemblera à celui des entrées de bourg.

Valérie Bonny déplore le stationnement de voitures sur le cheminement piéton situé rues de la Ville Martin et de la Coudre alors qu'il y a des places de stationnement prévues de l'autre côté de la voie.

Stéphane Raoult dit qu'il y a également des voitures stationnées sur le cheminement doux route du Petit Moulin lors de manifestations au stade. Il précise que désormais du rubalise sera posé par les services techniques tout le long de ce cheminement lors des festivités.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE le programme de travaux relatif à la création d'un cheminement doux route du cimetière,

LANCE la consultation auprès des entreprises,

SOLLICITE des subventions auprès de l'Etat au titre des amendes de police et du Conseil Départemental au titre du contrat de territoire.

1-3 Aménagement d'un terrain de pétanque (Délibération n°2023025)

a) Exposé

La commission voirie s'est réunie le 25 mars 2023 pour étudier la demande de la nouvelle association « la pétanque plénaltaise » à savoir la création d'un terrain de pétanque.

La commission propose de créer un terrain de 16 m x 16 m près de la salle de sports « place des garçailles ».

Il est proposé de solliciter le SIVAP pour réaliser ces travaux estimés à 5 155,58€ TTC détaillés comme suit :

- .Travaux SIVAP : 2 961,40€ TTC
- .Fournitures (gravillons, sable, bois...) : 1 764,18€ TTC
- .Bois (madriers en chêne) : 430€ TTC

b) Discussion

Nicolas Letort demande si les jeux actuels seront déplacés. Il ajoute que cela lui semble important car leur implantation impactera l'organisation des kermesses.

Philippe Pierre répond que le SIVAP les déplacera et qu'il conviendra de se rendre sur place pour définir leur nouvelle implantation. Il ajoute que les travaux sont prévus fin mai 2023.

Stéphane Raoult informe qu'un tournoi de pétanque sera organisé le 10 juin 2023 après-midi (« Plaine-Haute en fête ») au stade de foot.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les travaux de création d'un terrain de pétanque « piace des garçailles »,

INSCRIT l'acquisition de matériaux et de fournitures en investissement ainsi que les travaux réalisés par le SIVAP (Op 108 C2315).

1-4 Réhabilitation d'une partie du mur d'enceinte de la chapelle de Ste Anne du Houlin
(Délibération n°2023026)

a) Exposé

Il convient de reprendre une partie du mur d'enceinte (dont un pilier) de la chapelle de Ste Anne du Houlin fissuré.

L'entreprise « les maçonneries brandanaïses » propose de réaliser ces travaux pour un montant de 5 110€ HT.

Le chantier devra être terminé avant le pardon de Ste Anne du Houlin programmé le 23 juillet 2023.

b) Discussion

Sans observation.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT l'offre de l'entreprise les maçonneries brandanaïses (St Brandan) pour 5 110€ HT pour réhabiliter une partie du mur d'enceinte de la chapelle de Ste Anne du Houlin,

AUTORISE Mr le Maire à signer le marché.

1-5 Acquisition d'une tondeuse autoportée (Délibération n°2023027)

a) Exposé

Il convient de remplacer la tondeuse autoportée Iseki acquise en 2013.

Quatre fournisseurs ont été consultés. Huit offres ont été reçues. Une tondeuse a été prêtée pour essai durant une semaine.

Après concertation avec le service technique et la municipalité, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise RM Motoculture (Hillion) pour un montant de 40 080€ TTC.

Modèle	Caractéristiques techniques
Gianni Ferrari Turbo 4	Motorisation diesel Kubota ,26 CV, 4 cylindres, 4 roues motrices, transmission hydrostatique, Vitesse : 0 à 25 km/h Largeur de coupe : 1,50 m Bac : capacité de ramassage 1300 l Hauteur vidange : 2,20 m Toit canopy offert

Le fournisseur propose de reprendre la tondeuse actuelle Iseki pour 7 000€ TTC.

b) Discussion

Philippe Pierre dit que normalement les services techniques ne devraient plus avoir à tondre les terrains puisqu'un robot de tonte a été acheté pour le stade de football. Il ajoute qu'il reste cependant plus de 2 ha à tondre. De plus, la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires. L'entretien des espaces verts est donc plus complexe et exige plus de temps. L'achat d'une tondeuse performante et plus rapide permettrait aux agents de dégager du temps pour les autres missions. Il précise que si le conseil municipal retient l'offre de RM Motoculture, cette dernière ne facturera pas la location de la tondeuse remplaçant la tondeuse Iseki tombée en panne. Il ajoute que les crédits prévus pour l'achat d'une nouvelle tondeuse au budget 2023 sont inférieurs aux devis reçus. Cependant, la tondeuse Iseki démontre une usure du moteur (manque de puissance). Il rappelle qu'elle a été achetée il y a 10 ans. Concernant le robot de tonte livré fin avril 2023, il précise que ce dernier dysfonctionne depuis le début. Il constate que le fournisseur n'assure pas le SAV correctement (manque de réactivité et de communication). Il dit avoir envoyé un courrier recommandé à Bernard Motoculture. Suite à ce courrier, l'entreprise a ramené le robot dans leurs ateliers pour réparation.

Odile le Coq constate que la tondeuse est nettement plus chère que le robot.

Denis Huger ne connaissant pas ce type de matériel demande si l'entretien est facile.

Philippe Pierre répond que c'est un équipement essentiellement mécanique (très peu d'électronique) ; son entretien devrait être facilité.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT l'offre de l'entreprise RM Motoculture (Hillion) pour la tondeuse autoportée Gianni Ferrari Turbo 4 neuve pour un montant de 40 080€ TTC et la reprise de la tondeuse Iseki pour un montant de 7 000€,

AUTORISE Mr l'adjoint délégué à signer le marché.

1-6 Boulangerie : extension à l'arrière du bâtiment pour stockage (Délibération n°2023028)

a) Exposé

Les gérants de la boulangerie ont exprimé l'insuffisance de place pour stocker dans la boulangerie et ont sollicité la commune pour étendre à l'arrière le bâti.

Il s'agirait de créer une extension en bois d'environ 13 m² dotée d'une porte de service et d'une toiture en bac acier.

Les entreprises suivantes ont été sollicitées :

Lot	Nature travaux	Entreprise	Montant HT
Maçonnerie	Dalle extérieure	Caro Nicolas (St Donan)	1 929,00€
Menuiserie	Charpente, bardage tôles et bois, porte	Philippe Pascal (St Donan)	6 593,00€
Total			8 522,00€

b) Discussion

Philippe Pierre précise que l'extension se situera en limite de propriété de celle de Maryvonne Troadec. Il ajoute qu'il faudra prévoir quelques travaux d'électricité. Il dit qu'il reste une question en suspens à savoir le futur lieu de stockage des poubelles de la boulangerie.

Noëlle Le Moine s'interroge sur la ventilation du stockage.

Jean-François Pansart s'interroge sur l'isolation du stockage.

Philippe Pierre précise que des panneaux « sandwichs » seront installés donc le local sera isolé. La ventilation sera assurée par la porte arrière du bâtiment principal qui donnera dans ce local.

Stéphane Raoult suggère que la porte côté rue soit renforcée afin de ne pas être facilement fracturable.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE l'opération d'extension de la boulangerie (à l'arrière du bâti) pour stockage,

AUTORISE Mr le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme,

RETIENT les offres des entreprises Caro Nicolas (St Donan) pour 1 929€ HT et Philippe Pascal (St Donan) pour 6 593€ HT.

II Administration générale

2-1 Motion de soutien (Délibération n°2023029)

a) Exposé

Suite au communiqué de presse du Président du Conseil Départemental transmis le 9 mars 2023, le conseil municipal de Plaine-Haute est invité à :

Exprimer sa déception à la lecture de ce communiqué, qui abandonne la réalisation du dernier tronçon reliant Les Plaines Villes au Sépulcre ;

Refuser le projet alternatif tel que proposé. En effet ce projet n'a fait l'objet d'aucune concertation, ni études connues préalables à sa faisabilité ;

Ne pas ignorer les difficultés de réalisation du projet initial, lié à la topographie, ce qui conduit à des coûts de réalisation importants (ces données étaient connues à l'origine du projet). De plus, de nouvelles données doivent être considérées depuis l'origine du projet (mobilités actives, foncier, inflation...) ;

Rappeler quelques objectifs principaux du projet initial :

- optimiser les liaisons Nord-Sud, territoire Paimpol-Goélo et territoire de Loudéac, et d'améliorer la fluidité du trafic,
- Améliorer l'accessibilité des communes du Sud-Ouest de l'agglomération et de limiter le trafic de transit,
- Favoriser et valoriser des espaces de développement économiques (Zoopole, les Châtelets, La Plaine-Ville) ;

Noter l'expression unanime de l'ensemble des Maires des communes de Saint Brieuc Armor Agglomération, qui considèrent la liaison Le Perray/Le Sépulcre comme un élément majeur et indispensable d'aménagement du territoire ;

Demander la finalisation du tronçon Plaine Ville/Le Sépulcre sur le tracé initialement prévu ; le projet alternatif ne répondant pas aux objectifs d'origine ;

Dire qu'une collaboration active entre collectivités est indispensable.

b) Discussion

Philippe Pierre expose les conditions de communication de la décision du Président du Conseil Départemental quant au contournement sud de St Brieuc auprès des élus de Saint Brieuc Armor Agglomération. Il ajoute que les conseillers départementaux n'étaient pas non plus informés de la décision de leur Président. Il ajoute que le nouveau tracé couperait la commune de Trémuson en deux. Deux fermes se verraient également coupées en deux.

Odile Le Coq dit que ce serait une catastrophe pour le bourg de Trémuson.

Philippe Pierre explique que ce changement d'orientation est motivé pour des raisons économiques et écologiques.

Réjane Lucas dit qu'il serait plus logique de conserver le tracé initial puisque la nouvelle caserne des pompiers se situera à Plaine-ville.

Stéphane Raoult répond que cela pourrait remettre en question l'implantation de la nouvelle caserne.

Jean-François Pansart dit que l'intérêt est que ce contournement de St Brieuc se termine.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la motion de soutien ci-dessus.

2-2 Règlement local de publicité intercommunal (Délibération n°2023030)

a) Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article L.581-14 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.153-8 et suivants, L.103-3 et R.153-1 et suivants;

Vu la délibération DB-100-2020 du conseil d'agglomération du 4 juin 2020, prescrivant l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal et définissant les modalités de collaboration avec les communes et les modalités de concertation mises en œuvre tout au long de la procédure ;

Vu la conférence des Maires valant conférence intercommunale de St Brieuc Armor Agglomération du 29 avril 2021 définissant les modalités de collaboration avec les communes membres, reprises dans la délibération DB 111-2021 du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 ;

Considérant les conférences des Maires valant conférences intercommunales des 10 février 2022, 19 mai 2022 et 17 novembre 2022, qui ont été l'occasion de partager le diagnostic et d'échanger sur les orientations générales du RLPi et leurs traductions réglementaires ;

Vu la délibération du conseil d'agglomération du 10 mars 2022, relative au débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal ;

Vu la délibération DB-074-2023 du conseil d'agglomération du 6 avril 2023, tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal ;

Vu le courrier de Saint-Brieuc Armor Agglomération en date du 14 avril 2023, notifiant à la commune, au titre des Personnes Publiques Associées, le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal arrêté le 6 avril 2023 par le conseil d'agglomération ;

Considérant que la commune dispose d'un délai de 3 mois pour émettre un avis sur le projet.

Considérant que le projet de RLPi arrêté permet de préserver l'attractivité du territoire tout en limitant l'impact des dispositifs publicitaires sur le paysage et le cadre de vie, d'adapter la réglementation nationale au contexte local et de la renforcer, de proposer un cadre réglementaire global cohérent tout en tenant compte des spécificités des communes.

b) Discussion

Odile le Coq demande si cela concerne uniquement les activités commerciales ou également celles des associations.

Philippe Pierre dit que cela ne concerne pas les associations. Il ajoute que la commune de Plaine-Haute est très peu concernée par ce point.

c) Décision

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Elisabeth Reperant,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

EMET un avis favorable sur les principales dispositions du projet de RLPi arrêté par le conseil d'agglomération du 6 avril 2023.

2-3 **GAEC de Mauguérand à Le Foeil : extension élevage bovins et mise à jour du plan d'épandage – avis sur le projet (Délibération n°2023031)**

a) Exposé

Le dossier des exploitants (Mr Robert Bertrand, Mme Françoise Bertrand, Mr Mathieu Bertrand et Mme Jennifer Pellion), consultable à la mairie de Le Foeil du 17 avril 2023 au 15 mai 2023, comprend :

- La régularisation et l'augmentation à 200 vaches laitières et 1 600 000 litres de lait / an.
- La mise à jour du plan d'épandage à 166 Ha SAU.

Production d'azote 24 787 unités :

- o 23 797 unités épandues sur les terres du GAEC
- o 990 unités sur les terres du SCEA de Crenan
- o 1 850 unités proviennent d'un élevage de volailles.

Une partie des animaux d'élevage est sur le site du parc à Lanfains

Le plan d'épandage concerne les communes de Lanfains, Le Foeil, Plémy, Ploeuc-L'hermitage, Le Leslay, Cohiniac, Boquého.

- Aucun bâtiment n'est prévu.
- Dans le territoire du GAEC, la pression azote doit être inférieure à 170 unités et celui du GAEC est de 152 unités / Ha.
- Le bilan phosphore doit être inférieur à 90 unités et il se situe à 75 unités / Ha.

b) Discussion

Christine Toquet précise qu'ils ont deux sites d'exploitation.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

EMET un avis favorable au projet d'extension de l'élevage bovins et de mise à jour du plan d'épandage du GAEC de Mauguerand situé à Le Foeil.

2-4 Jury d'Assises 2024 (Délibération n°2023032)

Par arrêté préfectoral du 14 avril 2023, la commune est invitée à procéder au tirage au sort de 3 jurés en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés à partir de la liste générale des électeurs de la commune.

Ne peuvent être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Le Conseil Municipal,

TIRE AU SORT les personnes suivantes pour constituer la liste préparatoire du jury d'Assises 2024 :

- Mme AUBIN Madeleine 36 La Touche 22800 Plaine-Haute
- Mr LAUNAY Guenael 18 rue de la Ville Ruinée 22800 Plaine-Haute
- Mr ROBICHON Mathéo 4 Les Madrais 22800 Plaine-Haute

III Questions diverses

☞ Cuve de récupération des eaux pluviales – atelier technique

Philippe Pierre informe l'assemblée que suite à un problème de dimension, la cuve de 10 000l prévue initialement (3 239,90€ HT – délibération n°2023022 du 31/03/2023) a été remplacée par une cuve de 7 500l pour un montant de 2 460,90€ HT (Frans Bonhomme - Langueux).

☞ Décisions du Maire au titre de sa délégation (Délibération du 08/06/2020)

- Stores au restaurant scolaire : 1 223,82€ HT (Ombre et lumière à Pordic)
- Vidéoprojecteur salle du conseil mairie : 1 046,67€ HT (Loops à Trégueux)
- Mobilier garderie : 381,80€ HT (Aquatre à St Briec)
- Etude Simulation Thermique Dynamique médiathèque tiers-lieu : 3 400€ HT (Armor Ingénierie à Langueux)

☞ Médiathèque tiers-lieu

Elisabeth Reperant présente les plans définis à la phase APS.

☞ Journée citoyenne du 13 mai 2023

Philippe Le Coq présente l'organisation et les principales missions.

☞ Personnel

Philippe Pierre annonce l'arrivée de Cyril Gloekler au service technique le 17 avril 2023. Il informe également que le pot de départ à la retraite de Jean-Yves Lucas est prévu le 7 juillet 2023 à la salle des fêtes.

☞ Signalétique

Philippe Pierre rappelle qu'il est prévu de changer la signalétique des hameaux au budget 2023. Il souhaite désigner des élus pour cette mission spécifique. Philippe Le Coq et Nicolas Letort sont volontaires pour mener cette mission.

☞ Ker Village – habitat inclusif

Philippe Pierre rend compte de sa rencontre organisée le 25 avril 2023 avec les porteuses de projets d'habitat inclusif et précise qu'il souhaite réunir l'assemblée en plénière pour que tous les élus prennent connaissance de cette typologie d'habitat.

☞ Lisons 2032

Elisabeth Reperant expose les conclusions de la consultation réalisée au titre de Lisons 2032.

☞ Campagne de piégeages de frelons 2023

Stéphane Raoult informe communiquer prochainement sur la fin du piégeage des frelons et de l'organisation d'une matinée de récupération des pièges le 20 mai 2023 en mairie.

☞ Agenda

- Plaine-Haute en fête avec feu d'artifice : 10 juin 2023 (appel aux bénévoles)
- Commission scolaire : lundi 19 juin 2023 à 19h

Séance levée à 21h57

La secrétaire de séance
Christine TOQUET



Le président de séance
Philippe PIERRE



Liste des délibérations du conseil municipal du 11 mai 2023

<i>N° d'ordre</i>	<i>Intitulé délibération</i>
2023023	Programme de voirie 2023 : attribution du marché
2023024	Cheminement doux route du cimetière
2023025	Aménagement d'un terrain de pétanque
2023026	Réhabilitation d'une partie du mur d'enceinte de la chapelle de Ste Anne du Houlin
2023027	Acquisition d'une tondeuse autoportée
2023028	Boulangerie : extension à l'arrière du bâtiment pour stockage
2023029	Motion de soutien
2023030	Règlement local de publicité intercommunal
2023031	GAEC de Mauguérand à Le Foeil : extension élevage bovins et mise à jour du plan d'épandage – avis sur le projet
2023032	Jury d'Assises 2024

